

PROVINCE DE LUXEMBOURG



Arrondissement de MARCHE-en-FAMENNE

—  
COMMUNE DE  
6990 HOTTON  
—

## PUBLICATION REGLEMENTS – TAXES

Vu la première partie du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment l'article L1122-30,  
Vu les dispositions légales et réglementaires en vigueur en matière d'établissement et de recouvrement de taxes communales,  
Vu les finances communales,

Le COLLEGE COMMUNAL de la Commune de HOTTON, a l'honneur de porter à la connaissance des habitants que les taxes suivantes ont été votées pour l'exercice 2020 par le Conseil Communal lors de sa séance du 02/07/2019 et sont devenues pleinement exécutoires :

- **centimes additionnels communaux au précompte immobilier.**
- **Taxe communale additionnelle à l'impôt des personnes physiques**

Les différents règlements taxes peuvent être consultés sur internet via les liens :

- <http://mrw2.wallonie.be/dgpl/rtaxes/Recherche.aspx>
- <http://www.hotton.be/commune/vie-politique/reglements-communaux>

Fait à HOTTON, le 01 août 2019.

La Directrice générale,  
Marie-France DEWEZ



Le Bourgmestre,  
Jacques CHAPLIER